

Äischen · Habscht · Simmer · Gräisch · Rued

De Schoulbuet 2024/25

Rentrée scolaire:

Lundi, le 16 septembre 2024



GEMENG
HABSCHT

Sommaire

Préface	3
L'obligation scolaire	4
L'enseignement précoce	4
L'enseignement préscolaire	6
L'enseignement primaire	7
Effectif total des élèves	9
Généralités	10
Le transport scolaire	14
Photos des activités 2023/24	17
Photos des classes	25
L'organisation scolaire	38
La Maison relais	40
Service Krank Kanner doheem	43
CDM - Centre pour le développement moteur	46
Consignes de la Police pour la rentrée	47
Annuaire scolaire	54



Mot du Bourgmestre Virwuert vum Buergermeeschter

Chère communauté scolaire,

Avec l'été qui s'achève doucement, c'est déjà la rentrée scolaire 2024/2025 qui s'annonce. Celle-ci aura comme particularité que les écoles dans notre commune seront dorénavant juridiquement regroupées en une entité unique, en l'occurrence «L'Ecole fondamentale Gemeng Habscht (Äischen, Habscht, Simmer)».

Cette décision, prise unanimement par le conseil communal sur proposition du corps enseignant et en accord avec la commission scolaire, s'est imposée au vu du refus du Ministère de l'Education nationale de doter nos écoles, traditionnellement considérées en tant qu'entités séparées, du personnel nécessaire pour permettre le fonctionnement de toutes les classes au sein des différents bâtiments dans des conditions acceptables.

L'organisation scolaire 2024/2025 proposée par le corps enseignant prévoit que les cycles C3 et C4 fonctionneront exclusivement dans le bâtiment scolaire à Eischen. Ceci s'est avéré être une condition pour garantir des classes équilibrées et pour éviter des classes avec effectifs trop importants, grâce à une répartition rationnelle sur tous les bâtiments du contingent de personnel accordé par le Ministère. Les instances communales et le corps enseignant considèrent en effet comme essentiel de préserver un enseignement de la plus haute qualité pour tous les élèves de la commune.

Dès cet automne, les élèves se répartiront dès lors entre Habscheid (précoce et éducation préscolaire), Septfontaines (précoce, éducation préscolaire et cycle C2) et Eischen (cycles C2, C3 et C4). Le nombre total d'élèves sera de 435, contre 406 l'année passée.

Une «Ecole fondamentale» unique signifie aussi un comité d'école unique. Celui-ci s'est entretemps constitué, avec 5 membres élus par et parmi l'ensemble de nos enseignants. Dans la même logique, et tel que prévu par la loi scolaire, il y aura dorénavant une «représentation des parents» unique. L'élection y afférente sera organisée en octobre et j'invite d'ores et déjà tous les parents d'élèves à y participer.

Pour finir, je souhaite à toute la communauté scolaire, au personnel enseignant, aux éducateurs, aux parents et surtout à nos enfants une année scolaire 2024/2025 pleine d'énergie, de joie et de réussite.

Serge HOFFMANN,
bourgmestre



Léif Schüler, Léif Schoulpersonal,
Léif Elteren,

De Summer geet lues op een Enn an d'Schoulentrée 2024/2025 kënnegt sech un. Nei am nächste Schouljoer ass, dass d'Schoulen an eiser Gemeng juristesch an enger eenzeger Eenheet zesummegefaasst ginn, nämlech an der „Grondschoul Gemeng Habscht (Äischen, Habscht, Simmer)“.

Dës eestëmmege vum Gemengerot geholl Entscheidung - op Virschlag vum Léierpersonal an an Ofsprooch mat der Schoulkommissioun - war noutwendeg, well den Educatiounsministère net bereet war eise Schoulen, déi traditionell als separat Eenheete gekuckt goufen, dat noutwendegt Personal zouzegestoen, fir

d'Funktionéiere vun alle Klassen an all onse Gebaier z'erméiglechen.

Déi vum Léierpersonal virgeschloe Schoulorganisatioun 2024/2025 gesäit vir, dass d'Cyklen C3 an C4 ausschliesslech am Schoulgebaier zu Äischen funktionéieren. Dat war eng Viraussetzung fir ausgeglache Klassen an d'Vermeide vu Klasse mat ze vill grouse Schülerzuelen. Sou konnt dat vum Ministère accordéiert Personal rationell op all d'Gebaier verdeelt ginn. Fir d'Gemengeresponsabel an d'Schoulpersonal ass et nämlech wesentlech, dass all d'Schüler aus der Gemeng dee beschtméiglechen Unterrrecht erhalen.

Vun dësem Hierscht u ginn d'Schülerinnen an d'Schüler op Habscht (Précoce a Spillschoul), Simmer (Précoce, Spillschoul a Cycle C2) an Äischen (Cyklen C2, C3 a C4) verdeelt. D'Gesamtzuel vun de Schüler wäert 435 bedroen, géint 406 am viregte Joer.

Eng eenzeg Grondschoul bedeit och een eenzege Schoulkomitee. Dësen huet sech an Tëschenzäit schonns konstituéiert a besteet aus fënnf Memberen, déi vun an aus dem Ensembl vum Léierpersonal gewielt goufen. An der selwechter Logik, a wéi am Schoulgesetz virgesinn, gëtt et künfteg och eng eenzeg Elterevertriedung. D'Wal heivir wäert am Oktober sinn an ech invitéieren elo schonn all d'Elteren sech dorunner ze bedeelegen.

Zum Ofschluss wënschen ech der ganzer Schoulgemeinschaft, dem Léierpersonal, den Erzéier, den Elteren a virun allem eise Kanner ee Schouljoer 2024/2025 voller Energie, Freed an Erfolleg.

Serge HOFFMANN,
Buergermeeschter

L'obligation scolaire

Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école dans la commune de sa résidence, à moins qu'il soit inscrit dans une autre école communale, dans une école de l'Etat, dans une école européenne, dans une école privée, dans une école à l'étranger ou qu'il reçoive un enseignement à domicile.

En cas de fréquentation d'une école autre que celle de la commune de résidence, un certificat d'inscription établi par l'école fréquentée est à transmettre à la commune de résidence avant le 1^{er} octobre.

L'obligation scolaire s'étend sur 12 années consécutives à partir du premier septembre de l'année en

question. Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'école et participe aux cours et activités scolaires.

L'enseignement précoce

L'enseignement précoce fait partie du cycle 1 et est le point d'entrée non-obligatoire de votre enfant dans l'enseignement fondamental. Dès que l'enfant a atteint les 3 ans au 1^{er} septembre de l'année en cours, il peut être inscrit au précoce.

L'inscription à l'enseignement précoce n'est pas obligatoire.

La rentrée des classes est, comme pour tout l'enseignement fondamental, le lundi, 16 septembre 2024.

En fonction des inscriptions, l'Administration Communale se réserve le droit de limiter, le cas échéant, les admissions notamment pour les plages, en cas de dépassement des effectifs maxima par classe (enfants entrant au précoce au 2^e trimestre).



Les formulaires d'inscription au précoce 2024/25

Les formulaires d'inscription à l'enseignement précoce sont disponibles au guichet de l'Administration Communale à Eischen et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu, rubrique «Enseignement et Maison relais».

Horaires et plages d'inscription au précoce 2024/25

Précoce à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Précoce à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	

À l'instar des années précédentes, une plage d'arrivée flexible entre 8.00 et 9.00 heures le matin est prévue pour les enfants du précoce dans la Commune de Habscht.

Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service d'accueil de la Maison relais à Hobscheid et à Septfontaines. Une prise en charge des enfants de 6.30 à 8.00 heures et

les après-midis jusqu'à 19.30 heures est assurée par la Maison relais. A noter que le transport scolaire est également assuré pour les enfants des classes de l'enseignement précoce.

Les classes de l'enseignement précoce 2024/25

Précoce à Hobscheid		
Titulaire	Educatrice	Nombre d'enfants
Nathalie THILLMANY	Aurélie ELSÉN	19
Nadine STRASSER	Martine WELTER	19
Classe intercycle précoce-préscolaire:		
Carole FREYMANN	Carmen MICUCCI	17
Total:		55

Précoce à Septfontaines		
Titulaire	Educatrice	Nombre d'enfants
Anne BAUMANN	Mariken EECKELS / Nathalie MESSINEO	14
Total:		14

L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire comprend deux années d'études (cycle 1.1 et cycle 1.2). La fréquentation de l'enseignement préscolaire est obligatoire.

Les enfants âgés de quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire seront donc inscrits d'office dans la première année préscolaire (cycle 1.1).

La rentrée des classes est le lundi, 16 septembre 2024.

Les formulaires d'inscription au préscolaire 2024/25

Bien que la fréquentation du préscolaire soit obligatoire pour chaque enfant ayant ses quatre ans au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire et que tous les enfants remplissant cette condition soient inscrits d'office au cycle 1.1 de l'enseignement préscolaire, les parents sont priés de remplir et transmettre le formulaire

d'inscription pour les enfants du cycle 1.1 à l'administration communale.

Les informations ainsi recueillies permettent au corps enseignant à procéder à une répartition équilibrée des élèves parmi les classes du cycle. Les formulaires d'inscription au cycle 1.1 sont disponibles au guichet de

l'administration communale à Eischen et Septfontaines pendant les heures d'ouverture de l'administration ainsi que sur le site internet www.habscht.lu.

Pour les enfants étant inscrits au cycle 1.2, une inscription par formulaire n'est pas nécessaire.

Horaires du préscolaire 2024/25

Préscolaire à Hobscheid	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.00-11.45)					
Après-midi (14.00-15.55)		X		X	

Préscolaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (08.10-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	



Les classes de l'enseignement préscolaire 2024/25

Préscolaire à Hobscheid		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Sylvie WAGNER	17
Cycles 1.1 et 1.2	Béatrice MULLER	17
Cycles 1.1 et 1.2	Tania MULLER	17
Cycles 1.1 et 1.2	Cécile REIMINGER	17
Cycles 1.1 et 1.2	Fabienne SCHINTGEN	18
	Total:	86

Préscolaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycles 1.1 et 1.2	Julie ROBINET	21
	Total:	21

L'enseignement primaire (cycles 2-4)

Tout enfant ayant atteint l'âge de six ans révolus au 1^{er} septembre précédant le début de l'année scolaire doit obligatoirement suivre l'enseignement primaire qui comprend

six années d'études réparties sur trois cycles d'études.

La rentrée des classes est le lundi, 16 septembre 2024.

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à disposition des élèves par la Commune de Habscht.

Horaires du primaire 2024/25

Primaire à Eischen	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.55-12.00) (mardis et jeudis: 07.55-12.05)					
Après-midi (13.55-15.45)		X		X	

Primaire à Septfontaines	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (07.50-12.00)					
Après-midi (14.00-15.45)		X		X	

Le personnel enseignant est présent dix minutes avant le commencement des cours, respectivement après les

cours, pour assurer une surveillance dans la cour de récréation.

Les classes de l'enseignement primaire 2024/25

Primaire à Eischen		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2.1	Anne BOULANGER	12
Cycle 2.1	Christine STEINMETZ / Mike STEICHEN	12
Cycle 2.1	Alessandra TRICARICO	12
Cycle 2.2	Billie SCHARTZ	18
Cycle 2.2	Jo CLAUSSE	19
Cycle 3.1	Marie-Anne ENSCH	17
Cycle 3.1	Henri BERTEMES	17
Cycle 3.1	Vicky PUNDEL	17
Cycle 3.2	Laurent THEIS	15
Cycle 3.2	Manon MANDERSCHEIT	16
Cycle 3.2	Joëlle NENNIG / Laurent PERRARD	16
Cycle 4.1	Ben CARELLI	20
Cycle 4.1	Conny KONEN	20
Cycle 4.2	André BOSSELER	15
Cycle 4.2	Steve PETER	16
	Total:	242

Primaire à Septfontaines		
Classe	Titulaire	Nombre d'enfants
Cycle 2	Danielle THILL / Jill FIDLER	20
	Total:	20

Eu égard aux dispositions européennes et nationales et notamment au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement

des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les listes de composition des classes ne sont pas publiées.

Il est toutefois admissible que les parents des élèves d'une classe reçoivent une information relative à l'ensemble des élèves de cette classe sur demande adressée au titulaire de la classe.

Effectif total des élèves 2024/25

Cycle	Élèves à Hobscheid	Élèves à Eischen	Élèves à Septfontaines	Total
Précoce	44		14	58
Cycle 1.1	51		11	62
Cycle 1.2	43		10	53
Cycle 2.1		36	6	42
Cycle 2.2		37	14	51
Cycle 3.1		51		51
Cycle 3.2		47		47
Cycle 4.1		40		40
Cycle 4.2		31		31
Total:	138	242	55	435



Généralités

Surveillance des élèves

Une surveillance dans la cour de ré-
création est assurée par les ensei-
gnants:

- 10 minutes avant et après les cours,
- pendant les récréations,
- de l'arrêt de bus vers l'école.

Le plan de surveillance est affiché dans
les bâtiments scolaires respectifs.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas
la Maison relais, il est impératif que les
parents (ou une personne habilitée)
reprennent l'enfant au plus tard

endéans le délai précité de 10 minutes
après les cours.

Passé ce délai, les enseignants et
la commune sont déchargés de leur
responsabilité.

Cours d'appui

Les cours d'appui s'adressent aux
enfants nécessitant un soutien
particulier dans l'une ou l'autre branche

principale. Les enfants concernés
obtiennent dans ces branches un
enseignement adapté à leur situation

personnelle dans le but d'atteindre le
niveau de leur classe respective.

Réunions d'information et consultations avec les parents

La loi scolaire impose à l'enseignant
un contact étroit moyennant des
réunions d'information avec les
parents de leur classe pour leur
donner toutes les informations
nécessaires sur les horaires,
les programmes et les méthodes
appliquées dans la classe, les
devoirs en classe, les devoirs
à domicile, le matériel dont les

élèves ont besoin, la date et l'heure
prévues pour les consultations des
parents.

Les consultations pour parents ont
lieu en dehors des heures de classe
et doivent être demandées auprès
du titulaire de classe respectif.
Ces consultations permettent aux
parents de discuter avec le titulaire

de classe les progrès scolaires de
leurs enfants.

Utilisation de portables et d'appareils de reproduction d'images

Enseignement:

La loi scolaire interdit l'enregistrement
de sons et d'images, sauf à des fins
pédagogiques.

Les téléphones portables des élèves
sont éteints pendant le temps de classe,
pendant les récréations, et à l'intérieur

des bâtiments scolaires. En dehors
des restrictions énumérées ci-dessus,
l'utilisation, de quelque fonction que ce
soit, d'un téléphone portable ne peut se
faire que dans le respect le plus strict
vis-à-vis des autres membres de la
communauté scolaire.

Structures d'accueil:

L'utilisation de téléphones portables
ainsi que de tout autre appareil servant
à la reproduction d'images et/ou de
vidéos (caméras quelconques, tablets,
etc), est défendue dans l'enceinte des
structures d'accueil gérées par Arcus
asbl.

Autres intervenants

La tâche des titulaires de classe étant fixée en principe à 23 leçons d'enseignement direct par semaine (25 pour le cycle 1), la différence de 5 leçons par rapport aux heures de cours (28 leçons par semaine pour les cycles

2 à 4 et 26 leçons pour le cycle 1) est assurée par des enseignants qui ne sont pas titulaires d'une classe propre, respectivement par des chargés de cours.

Ceux-ci assument la tenue des branches dites secondaires ainsi que certains remplacements temporaires de titulaires de classes. Pour l'année scolaire 2024/25, ces intervenants sont:

Anne IRRTHUM	C1 surnuméraire / appui (Hobscheid)
Claire BARBOSA	C1 surnuméraire (Hobscheid)
Michèle OBERTIN	C1 surnuméraire / appui (Hobscheid)
Alphonse SIMON	C2 surnuméraire / appui (Eischen)
Alessandra TRICARICO	C2 surnuméraire (Eischen)
Anita MANNES	C2 / C3 / C4 surnuméraire (Eischen)
Henriette DUVEN	C2 surnuméraire (Septfontaines)
Mara SCHLEICH	C3 surnuméraire (Eischen)
Laurent PERRARD	C3 surnuméraire / appui (Eischen)
Frank FISCHBACH	C3 appui (Eischen)
Annette WAGNER	C4 surnuméraire / appui (Eischen)
Corinne SPODEN	C4 surnuméraire / appui (Eischen)
Manon REICHERT	C4 appui (Eischen)
Sylvie CONRAD	C1 surnuméraire / appui (Hobscheid et Septfontaines)

Politesse et obéissance

Il est rappelé que les règles de politesse sont à respecter non seulement entre les élèves mais aussi à l'égard de tous les intervenants: le personnel enseignant, le personnel de la Maison relais tout comme le personnel d'accompagnement dans les bus scolaires. Il en est de même pour le personnel de nettoyage et d'entretien.

Même dans une structure «plus relax» comme l'est la Maison relais, les enfants doivent obéir aux responsables afin de pouvoir maintenir un service de qualité dans l'intérêt de tous les enfants.

Aussi pour des raisons de sécurité, un comportement indiscipliné ne pourra

être toléré et peut au pire des cas mener jusqu'à l'exclusion des services de la restauration scolaire, du service d'accueil ou bien du transport scolaire.

IEBS

À partir de l'année scolaire 2017/18 ont été introduits les postes d'instituteurs spécialisés dans la scolarisation des

élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS). Les postes I-EBS de la Commune de Habscht

sont occupés par Madame Nadine GUIRSCH-ROEDER et par Monsieur Daniel WEBER.

Absences

Lorsqu'un élève manque un cours (maladie ou autre raison), les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse. Pour toute absence de plus de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Ceci est valable aussi bien pour les élèves de l'enseignement primaire que pour ceux fréquentant les cours de l'éducation précoce ou du préscolaire.

Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de

l'enfant, la maladie, l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille. En cas de départ en vacances, aucune dispense ne sera accordée par le personnel enseignant et ce suivant l'instruction du Ministre de l'Éducation nationale.

Les dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées:

- par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée,

- par le président du comité d'école, pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Congés et vacances scolaires 2024/25

L'année scolaire commence le lundi 16 septembre 2024 et finit le mardi 15 juillet 2025.

Le congé de la Toussaint commence le samedi 26 octobre 2024 et finit le dimanche 3 novembre 2024 ;

les classes chôment le jour de la Saint-Nicolas, le vendredi 6 décembre 2024 ;

les vacances de Noël commencent le samedi 21 décembre 2024 et finissent le dimanche 5 janvier 2025 ;

le congé de Carnaval commence le samedi 15 février 2025 et finit le dimanche 23 février 2025 ;

les vacances de Pâques commencent le samedi 5 avril 2025 et finissent le dimanche 20 avril 2025 ;

jour férié légal: le lundi de Pâques 21 avril 2025 ;

jour férié légal: le jeudi 1^{er} mai 2025 ;

jour férié légal de la Journée de l'Europe : le vendredi 9 mai 2025 ;

le congé de la Pentecôte commence le samedi 25 mai 2024 et finit le dimanche 2 juin 2024 ;

jour de congé pour le lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025 ;

jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : lundi 23 juin 2025 ;

les vacances d'été commencent le mercredi 16 juillet 2025 et finissent le dimanche 14 septembre 2025.

- Le lundi, 16 septembre 2024, jour de la reprise des classes, est une journée de classe normale.

- La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont

congédiés à la fin des cours du vendredi après-midi.

- Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, suivant indication du

Ministère de l'Éducation nationale, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

Sécurité

Il est rappelé aux parents qui assurent eux-mêmes le transport de leurs enfants que dans l'intérêt de la sécurité de tous les enfants, ainsi que du prompt déroulement du transport scolaire, il n'est pas permis de stationner sur les aires de bus ou de manière à bloquer les voies d'accès.

L'accès dans les cours d'écoles par voiture est strictement interdit. Pour des raisons de responsabilité et de

sécurité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter les élèves dans leur voiture privée. Les parents sont priés de respecter l'horaire scolaire et, au cas où cela s'avèrerait impossible, de contacter une tierce personne pour enlever l'enfant.

La surveillance obligatoire du personnel enseignant commençant 10 minutes avant le début des cours, il est défendu aux écoliers de quitter

l'enceinte scolaire dès ce moment sans l'autorisation préalable du surveillant.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux bâtiments scolaires et aux cours de récréation (enseignement et structures d'accueil) est réservé aux élèves et au personnel enseignant ou encadrant. Les parents des élèves désirant parler aux titulaires de classes ou aux responsables de service voudront prendre préalablement rendez-vous.

Avis aux conducteurs



Merci de respecter ces quelques règles élémentaires afin de garantir la sécurité de vos enfants sur les parkings scolaires:

- ROULEZ AU PAS!
- NE PAS CIRCULER OU STATIONNER SUR LES ARRÊTS DE BUS POUR NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT SCOLAIRE!
- STATIONNEZ VOS VÉHICULES SUR DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT!
- RESPECTEZ LE SENS UNIQUE SUR LE PARKING AUPRÈS DE L'ÉCOLE A EISCHEN!
- KISS & GO EISCHEN: NE STATIONNEZ QUE QUELQUES SECONDES ET PENSEZ AINSI AUX AUTRES PARENTS ET ENFANTS! NE DESCENDEZ PAS DE LA VOITURE SUR CES EMPLACEMENTS POUR ACCOMPAGNER, RESPECTIVEMENT POUR REPRENDRE, VOS ENFANTS A L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE!

Le transport scolaire

• Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les petits enfants, le titulaire de classe vous prie de bien vouloir lui indiquer dès la rentrée par quel moyen se fait le retour à domicile de votre enfant (trajet bus, voiture privée, à pied). Chaque changement

est à communiquer à l'enseignant au préalable.
• Le transport scolaire est accessible à tous les enfants de l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) suivant les trajets et les horaires figurant sur les pages ci-après.

• Les usagers du transport scolaire doivent absolument obéir aux consignes des accompagnateurs de bus et les respecter dans leurs missions en vue de garantir un transport agréable et en toute sécurité.

Ligne Donald



Aller matin	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	07:37	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:39	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	07:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:48	(Primaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	12:09	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	12:12	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	12:15	(Primaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Cité Bettenwiss	13:40	(Primaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:42	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	13:45	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:48	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:52	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	15:55	(Primaire)
Eischen, Place Denn (Pont)	15:58	(Primaire)
Eischen, Cité Äischdall	16:01	(Primaire)

Ligne Goofy



Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Kreuzerbuch	07:40	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Ehnerpad	07:41	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Steekaul	07:43	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Laiterie	07:46	(Pri. + Prés.)
Eischen, Ecole	07:49	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Préscolaire	07:55	(Pri. + Prés.)

Retour midi	Horaire	Enfants
que mardis et jeudis		
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	12:11	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	12:13	(Primaire)
Hobsch., Kreuzerbuch	12:16	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobsch., Préscolaire	15:54	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	15:58	(Pri. + Prés.)
Hobscheid, Ehnerpad	16:00	(Pri. + Prés.)
Hobsch., Kreuzerbuch	16:02	(Pri. + Prés.)



Ligne Micky

Aller matin	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	07:35	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	07:36	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:39	(Primaire)
Eischen, Ecole	07:44	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	07:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	07:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	07:57	(Préscolaire)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Virstaad	13:28	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	13:29	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	13:35	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	13:36	(Primaire)
Hobscheid, Steekaul	13:37	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:40	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	13:43	(Primaire)
Eischen, Ecole	13:46	(Primaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	13:49	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	13:51	(Préscolaire)
Hobscheid, Préscolaire	13:57	(Préscolaire)

Retour midi	Horaire	Enfants
Hobscheid, Préscolaire	11:49	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	11:56	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	12:00	(Préscolaire)
Eischen, Ecole	12:06	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	12:09	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	12:11	(Primaire)
que lundis, mercredis et vendredis:		
Hobscheid, Steekaul	12:14	(Primaire)
Hobscheid, Ehnerpad	12:15	(Primaire)
Hobscheid, Kreuzerbuch	12:16	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	12:22	(Primaire)
Hobscheid, Virstaad	12:24	(Primaire)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Ecole	15:51	(Primaire)
Hobscheid, Laiterie	15:53	(Primaire)
Hobscheid, Préscolaire	15:57	(Primaire)
Hobscheid, Hiehl	16:02	(Pri. + Préscol.)
Hobscheid, Virstaad	16:04	(Pri. + Préscol.)
Eischen, Cité Äischdall	16:11	(Préscolaire)
Eischen, Cité Bettenwiss	16:14	(Préscolaire)
Eischen, Pl. Denn (C. Cult.)	16:18	(Préscolaire)

Les accompagnateurs du bus scolaire

Jacqueline Mertens-Reimen	Bus Hobscheid / Eischen (Micky)	Tél.: 39 01 33 481
Denise Dupont-Gengler	Bus Eischen (Donald)	Tél.: 39 01 33 482
Dolores De Brito Gonsalves	Bus Hobscheid / Eischen (Goofy)	Tél.: 39 01 33 483
poste à occuper	Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy)	Tél.: 39 01 33 484
Corinne Gengler-Schaack	Bus Septfont. / Greisch / Roodt / Eischen (Pluto)	Tél.: 39 01 33 485



Ligne Pluto

Aller matin	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:23	(C2, C3 + C4)
Roodt, pont	07:25	(C2, C3 + C4)
Simmerfarm	07:26	(C2, C3 + C4)
Greisch	07:30	(C2, C3 + C4)
Septfontaines, Ecole	07:40	(C2, C3 + C4)
Eischen, Vir Wëller	07:50	(C3 + C4)

Retour midi	Horaire	Enfants
Eischen, Vir Wëller	12:04	(C3 + C4)
Septfontaines, Ecole	12:14	(C3 + C4)
Roodt, village	12:21	(C3 + C4)
Roodt, pont	12:23	(C3 + C4)
Simmerfarm	12:24	(C3 + C4)
Greisch, Arrivée	12:29	(C3 + C4)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Roodt, village	13:23	(C3 + C4)
Roodt, pont	13:25	(C3 + C4)
Simmerfarm	13:26	(C3 + C4)
Greisch	13:30	(C3 + C4)
Septfontaines, Ecole	13:40	(C3 + C4)
Eischen, Vir Wëller	13 :51	(C3 + C4)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Eischen, Vir Wëller	15:50	(C3 + C4)
Septfontaines, Ecole	16:00	(C3 + C4)
Roodt, village	16:07	(C3 + C4)
Roodt, pont	16:09	(C3 + C4)
Simmerfarm	16:10	(C3 + C4)
Greisch	16:15	(C3 + C4)



Ligne Daisy

Aller matin	Horaire	Enfants
Roodt, village	07:51	(Préscolaire)
Roodt, pont	07:53	(Préscolaire)
Simmerfarm	07:54	(Préscolaire)
Greisch	07:56	(Préscolaire)
Septfontaines, Ecole	08:06	(Préscolaire)

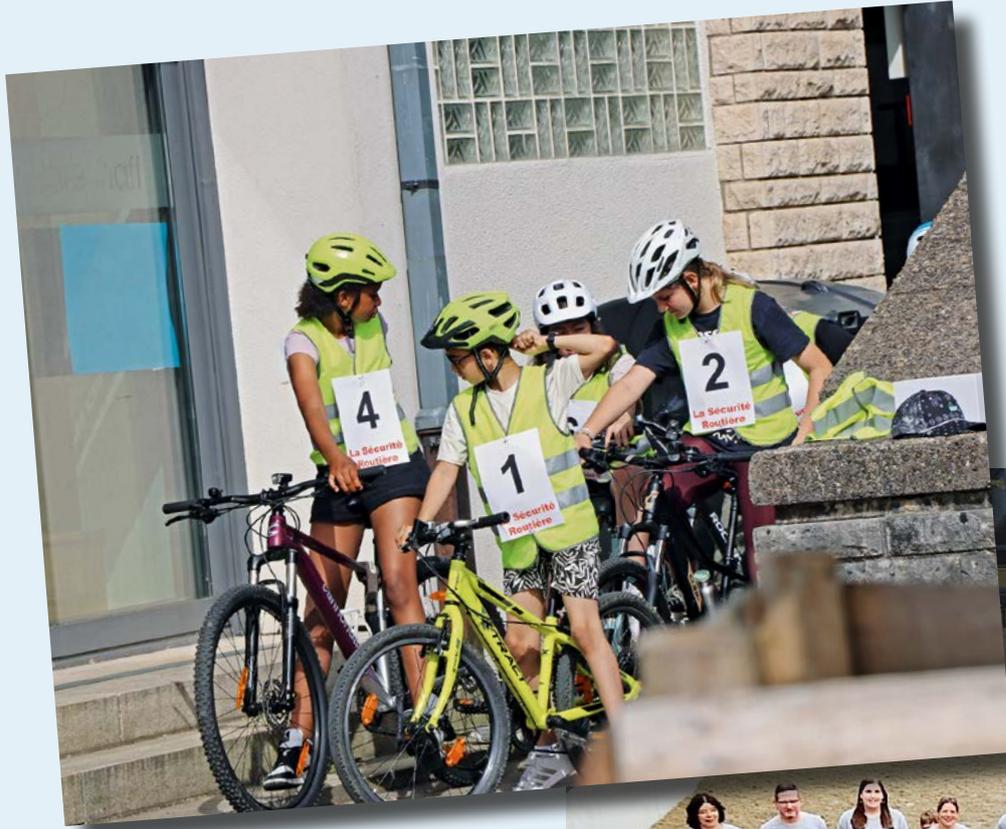
Retour midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	12:04	(Préscolaire + C2)
Roodt, village	12:11	(Préscolaire + C2)
Roodt, pont	12:13	(Préscolaire + C2)
Simmerfarm	12:14	(Préscolaire + C2)
Greisch	12:19	(Préscolaire + C2)

Aller après-midi	Horaire	Enfants
Roodt, village	13:37	(Préscolaire + C2)
Roodt, pont	13:39	(Préscolaire + C2)
Simmerfarm	13:40	(Préscolaire + C2)
Greisch	13:44	(Préscolaire + C2)
Septfontaines, Ecole	13:52	(Préscolaire + C2)

Retour après-midi	Horaire	Enfants
Septfontaines, Ecole	15:50	(Préscolaire + C2)
Roodt, village	15:57	(Préscolaire + C2)
Roodt, pont	15:59	(Préscolaire + C2)
Simmerfarm	16:00	(Préscolaire + C2)
Greisch	16:05	(Préscolaire + C2)



De Schoulbuet 2024/25





De Schoulbuet 2024/25



De Schoulbuet 2024/25







Cycle 1 - Précoce - Septfontaines
Classe Anne BAUMANN / Mariken EECKELS



Cycle 1 - Précoce - Hobscheid
Classe Anne-Marie STEIMES / Aurélie ELSÉN



Cycle 1 - Précoce - Hobscheid

Classe Nadine STRASSER (absente sur la photo) / Martine WELTER (avec Lou MERGEN et Romy BACK)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid

Classe Nathalie THILLMANY (avec Carmen MICUCCI)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Béatrice MULLER (avec Fabienne SCHINTGEN)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Carole FREYMANN



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Cécile REIMINGER



Cycle 1 - Préscolaire - Septfontaines
Classe Julie ROBINET (avec Laura LAERA)



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Sylvie WAGNER



Cycle 1 - Préscolaire - Hobscheid
Classe Tania MULLER



Cycle 2.1 - Eischen
Classe Anne IRRTHUM (avec Alphonse SIMON et Billie SCHARTZ)



Cycle 2.1 - Eischen
Classe Andy SCHMITT (absent sur la photo, avec Bajram KURTISI et Alphonse SIMON)



Cycle 2.1 - Septfontaines
Classe Danielle THILL (avec Nadine JAMINET)



C2.2 - Eischen
Classe Anne BOULANGER (avec Alessandra TRICARICO)



Cycle 2.2 - Eischen
Classe Christine STEINMETZ (absente sur la photo, avec Mike STEICHEN)



Cycle 2.2 - Septfontaines
Classe Tom Valentiny (avec Jill FIDLER)



Cycle 3 - Septfontaines
Classe Anouk GUIRSCH (avec Chloé BEAMUD)



Cycle 3.1 - Eischen
Classe Joëlle NENNIG



Cycle 3.1 - Eischen
Classe Laurent THEIS (avec Laurent PERRARD)



Cycle 3.2 - Eischen
Classe Henri BERTEMES (avec Manon MANDERSCHEIT et Jean-Luc SEYLER)



Cycle 3.2 - Eischen
Classe Marie-Anne ENSCH



Cycle 4 - Septfontaines
Classe Frank FISCHBACH



Cycle 4.1 - Eischen
Classe André BOSSELER (avec Jean-Luc SEYLER)



Cycle 4.1 - Eischen
Classe Steve PETER



Cycle 4.2 - Eischen
Classe Annette WAGNER (avec Ben CARELLI)



Cycle 4.2 - Eischen
Classe Corinne SPODEN

L'organisation scolaire

La commune

Suivant la loi scolaire, la commune, par le conseil communal et le collège échevinal, chacun selon ses compétences, exerce notamment les attributions suivantes:

- établir et adopter l'organisation scolaire;
- approuver le plan de développement scolaire;
- veiller à la réalisation et à l'entretien des bâtiments et équipements scolaires;
- procéder à la répartition des différents membres du personnel affecté à la commune;
- organiser l'encadrement périscolaire des élèves;
- veiller à l'exécution des dispositions légales en rapport avec la sécurité dans les écoles.

L'organisation scolaire est arrêtée annuellement par le conseil communal.

L'organisation scolaire renseigne sur les points suivants:

- les écoles établies sur le territoire de la commune;
- les horaires des classes;
- la répartition des classes et le relevé des élèves;
- l'organisation des activités scolaires en dehors de l'horaire normal;
- l'occupation des postes d'instituteurs et les autres membres du personnel des écoles, avec indication de leurs prestations.

De même, le conseil communal arrête le budget de l'école ainsi que les postes vacants pour lesquels une affectation de personnel est demandée au Ministère de l'Éducation nationale.

L'organisation scolaire définitive, comprenant toutes les données nomina-

tives et chiffrées, est arrêtée pour le 1^{er} octobre de chaque année par le collège échevinal.

Pour toute question/remarque concernant le fonctionnement de l'école, prière de vous adresser au responsable du service scolaire de l'Administration Communale, au numéro de téléphone 39 01 33 222 ou par courriel à l'adresse secretariat@habscht.lu qui en saisira le cas échéant le collège échevinal.



Michel Hengesch, service scolaire

La commission scolaire

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel enseignant et les parents d'élèves s'exerce à travers de la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

Chaque commission scolaire comprend:

1. comme président, respectivement le bourgmestre ou son délégué, à désigner parmi les membres du conseil communal;
2. au moins quatre membres à nommer par le conseil communal;

3. au moins deux représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'école;

4. au moins deux représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par et parmi leurs pairs.

Le nombre des personnes énumérées sub 3. doit être égal au nombre des personnes énumérées sub. 4. Le nombre total des personnes énumérées

sub 3. et 4. doit être égal au nombre des personnes énumérées sub 2.

Le nombre maximal des personnes énumérées sub 2., 3. et 4. est fixé par le conseil communal.

Le comité d'école

Dans le cadre de la réorganisation scolaire des écoles de la Commune de Habscht et notamment en raison du regroupement de l'école de Septfontaines et de l'école de Hobscheid-Eischen en l'école unique École fondamentale de la Commune de Habscht (Äischen-Habscht-Simmer), un nouveau comité d'école unique a été mis en place par élection parmi tous les membres du personnel de l'école.

Le comité d'école de l'école de la Commune de Habscht se compose de cinq enseignants, conformément à la législation en vigueur

Les élections régulières ont lieu tous les cinq ans. Électeurs sont tous les membres du corps enseignant à l'école et qui peuvent également se porter candidat. Le comité choisit en son sein son président.

Suivant la législation scolaire, le comité d'école a les missions suivantes:

- élaborer une proposition d'organisation de l'école;
- proposer un plan de développement scolaire et participer à son évaluation;

- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- approuver l'utilisation du matériel didactique.

Le président du comité d'école

Le président du comité d'école est nommé par le Ministre de l'Éducation nationale et ce sur proposition des membres du comité d'école. La durée de son mandat est de 5 ans et est renouvelable.

Le président du comité d'école a pour attributions:

- de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
- de veiller, ensemble avec le directeur régional, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
- d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;

- d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
- d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
- d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
- de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
- de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
- d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence dont le motif n'est pas reconnu valable;

- d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, sans que l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours, dont cinq jours consécutifs, par année scolaire (sauf autorisation du Ministre de l'Éducation nationale).
- de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

Les représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves a lieu tous les deux ans au mois d'octobre. Ne peuvent poser leur candidature que les parents d'élèves qui ne sont pas membre du personnel intervenant dans l'école.

Les représentants des parents d'élèves élisent parmi eux les représentants de parents dans la commission scolaire.

A côté de leur participation aux missions définies pour la commission

scolaire, les représentants des parents d'élèves, sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, se réunissent avec le comité d'école pour:

- discuter et, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
- organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;

- formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Dans le cadre de la réorganisation scolaire des écoles de la Commune de Habscht, il y a lieu d'élire pour la

première fois les représentants des parents d'élèves pour la nouvelle école unique. Ces élections auront lieu au mois d'octobre 2024 et les parents des élèves seront informés par un appel aux candidatures par le président du comité d'école.

La Maison relais

La Maison relais de la Commune de Habscht gérée par l'association ARCUS fonctionne dans chacun des trois bâtiments scolaires de la commune (Eischen, Hobscheid et Septfontaines).

Ainsi, un accueil périscolaire pour tous les enfants scolarisés dans la commune est garanti pendant tous les jours ouvrables (page 40: fermetures spéciales).



Le service d'accueil pendant les périodes scolaires

Afin notamment d'arranger les parents devant quitter leur domicile tôt le matin pour se rendre sur leur lieu de travail, l'accueil dans la Maison relais fonctionne le matin à partir de 6.30 heures.

Le personnel encadrant prendra en charge les enfants dans les locaux de la Maison relais à Hobscheid, à Eischen et à

Septfontaines. Les après-midis, la Maison relais fonctionne tous les jours jusqu'à 19.30 heures. Les enfants sont à reprendre au plus tard à 19.30 heures (service d'accueil pendant les vacances: voir page 39).

Dans le cadre du service accueil, les enfants sont encadrés et accompagnés

le cas échéant dans leurs travaux à domicile. Des activités d'animation ou de loisir sont proposées.

Pour les enfants des cycles 3 et 4 issus de l'ancienne commune de Septfontaines, un accueil est organisé jusqu'au départ du bus scolaire (Pluto) vers Eischen.

Les heures d'ouverture pendant les périodes scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
06.30 - 08.00					
08.00 - 12.00					
12.00 - 14.00					
14.00 - 16.00					
16.00 - 19.30					

Les plages horaires exactes d'inscription sont indiquées sur les formulaires d'inscription téléchargeable sur le site web de la commune (www.habscht.lu).

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne tous les jours de classe, soit du lundi au vendredi, dans les trois bâtiments scolaires de la Commune de Habscht. Des repas de qualité sont fournis grâce à une cuisine de production sur place à Hobscheid. En avril 2023, la Commune de Habscht a adhéré au label de qualité «Natur genéissen» afin de promouvoir la production et la consommation de produits alimentaires locaux.

Les menus détaillés, avec indication des allergènes, sont affichés dans

chaque bâtiment scolaire et peuvent être consultés sur le site web de la commune (rubrique «Enseignement



& Maison relais» -> «Restaurant scolaire»).

Après le déjeuner, les enfants peuvent choisir entre plusieurs activités de nature sportive ou récréative (p.ex. dessins, bricolage, jeux de société, etc) ou bien se retirer pour lire ou se détendre. L'encadrement, respectivement la supervision, des enfants sont assurés par le personnel de la Maison relais. Les enfants sont encadrés et pris en charge jusqu'au commencement des cours.



Le service d'accueil pendant les périodes de vacances

Un accueil est assuré de 07h00 à 19h00 pendant les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël). Les enfants pourront participer à diverses

activités pédagogiques organisées par le personnel de la Maison relais ou proposées par les enfants. Pour rappel: les inscriptions sont à remettre au plus

tard une semaine avant le début des vacances scolaires.

L'inscription à la Maison relais et le Chèque-service accueil

Les inscriptions pour le service d'accueil se font par année ou par mois moyennant les formulaires respectifs disponibles à la Maison relais, au guichet communal ou téléchargeable sur le site web de la commune (www.habscht.lu).

Le principe d'une inscription préalable permettra de mieux organiser le service et notamment de planifier plus efficacement les besoins en personnel d'encadrement.

Toutefois, à titre d'exception, et en cas de besoin ponctuel, une inscription sporadique restera possible. Tout changement d'inscription doit être communiqué à la Maison relais au plus tard le jeudi avant la semaine concernée par le changement.

L'inscription au restaurant scolaire se fait par inscription à la plage de 12.00 heures à 14.00 heures au service d'accueil.

Important: L'inscription dans la Maison relais étant valable pour une année scolaire, vous devez réinscrire votre enfant pour l'année 2024/2025.

L'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école est gratuit de 7.00 heures à 19.00 heures) pour les enfants soumis à l'obligation scolaire (l'éducation précoce n'est pas concernée). Les semaines de vacances

ne sont pas gratuites, c'est le barème du Chèque-service accueil (CSA) qui s'applique.

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation

scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le barème du CSA qui s'applique.

Le contrat CSA doit être renouvelé chaque année (veuillez vous adresser au guichet communal).

Journées d'ouverture et de fermeture spéciale de la Maison relais

Vendredi	01.11.2024	Toussaint	fermé
Vendredi	06.12.2024	Saint Nicolas	ouvert
	21.12.2024 - 05.01.2025	Vacances de Noël	fermé
Lundi	21.04.2025	Lundi de Pâques	fermé
Jeudi	01.05.2025	Fête du travail	fermé
Vendredi	09.05.2025	Journée de l'Europe	fermé
Lundi	09.06.2025	Lundi de Pentecôte	fermé
Vendredi	15.08.2025	Assomption	fermé

Les responsables des structures d'accueil de la Commune de Habscht

Paul BRACONNIER

Chargé de direction de la Maison relais à Hobscheid, à Eischen et de la crèche

Tél.: 39 01 33 301/351

E-Mail: mr.eischen@arcus.lu

mr.hobscheid@arcus.lu / cr.hobscheid@arcus.lu

Ensemble avec les responsables du site de la Maison Relais à Eischen et de la crèche à Hobscheid, Paul Braconnier veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Il sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Hobscheid et Eischen.



Sabrina DOS SANTOS

Chargée de direction de la Maison relais à Septfontaines

Tél.: 39 01 33 340

E-Mail: mr.septfontaines@arcus.lu

Sabrina dos Santos veillera sur la qualité du travail pédagogique, soutiendra les équipes éducatives dans la mise en pratique du concept, garantira la communication entre l'éducation formelle et l'éducation non-formelle.

Elle sera la personne de référence pour les parents pour toutes les questions concernant l'accueil périscolaire de leurs enfants à Septfontaines.



Giovanni SANTOEMMA - responsable du site de la Maison relais à Eischen

Tél.: 39 01 33 301

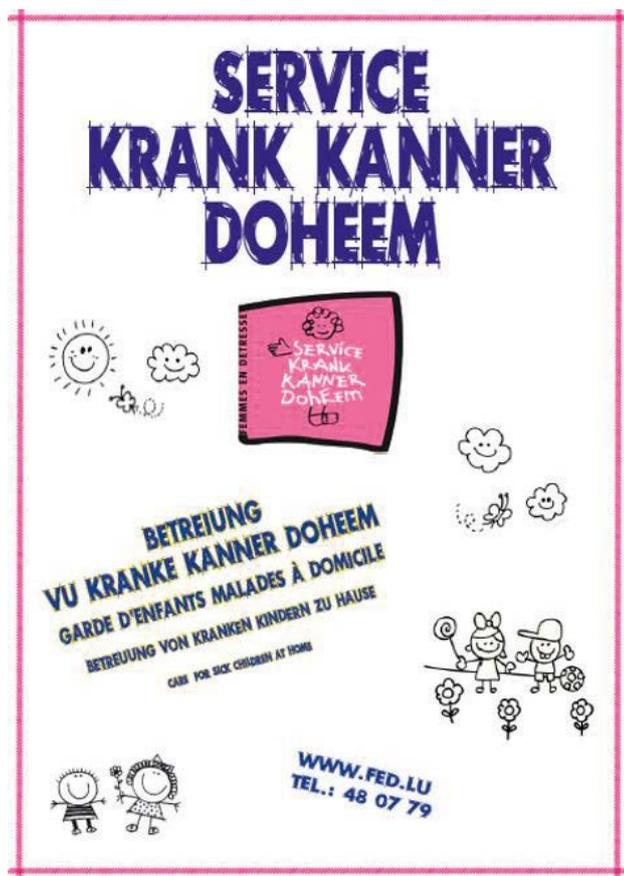
E-mail: mr.eischen@arcus.lu



Sandra SCHWEICH - responsable du site de la crèche à Hobscheid

Tél.: 39 01 33 370

E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu



Lundi - jeudi de 7:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00 heures.

Vendredi de 7:00 à 12:00 heures.

Répondeur de 18:00 heures jusqu'au lendemain 7:00 heures.

Le service est fermé les weekends et jours fériés. (Répondeur)

L'inscription au «Service Krank Kanner Doheem» se fait par Fiche d'inscription qui se trouve en ligne sur le site : <https://skkd.lu/inscription>

Pour faciliter l'organisation des gardes, il est préférable de téléphoner au bureau au 48 07 79 pour organiser une garde.

OBJEKTIVE :

Der « Service Krank Kanner » bietet eine individuelle Betreuung von kranken Kindern zu Hause an.

Diese Dienstleistung ermöglicht es den Eltern ihre berufliche Aktivität weiter zu führen, während die Kinder in ihrer gewohnten Umgebung genesen können. Anfragen von Alleinerziehenden werden vorrangig behandelt.

TARIFE :

Das monatliche besteuerebare Einkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für die Unkostenbeteiligung der Kinderbetreuung. Beteiligung bei Einkommen:

Bei Alleinerziehenden wird eine, von der Gemeinde auszustellende, erweiterte Wohnsitzbescheinigung benötigt. Die Unkosten für Parking und Fahrzeit der Betreuerin werden zusätzlich in Rechnung gestellt mit:

½ Stunde Fahrtkosten für die Stadt Luxemburg. 1 Stunde Fahrtkosten für alle anderen Gemeinden des Großherzogtums.

BETREUUNGEN:

Die Betreuungen finden von Montag bis Freitag zwischen 7:00 und 19:00 Uhr statt. Die Betreuungszeit pro Tag darf 9 Stunden nicht überschreiten. Ab dem zweiten Betreuungstag ist ein ärztliches Attest erforderlich. Die Mitarbeiterinnen vom „Service Krank Kanner Doheem“ haben eine Ausbildung im sozio-familiären Bereich und nehmen regelmäßig an internen Weiterbildungskursen teil.

FÜR ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN :

☎ 48 07 79

Montag bis Donnerstag von 7:00 bis 12:00 und von 14:00 bis 18:00 Uhr.

Freitag von 7:00 bis 12:00 Uhr

Anrufbeantworter von 18:00 bis 7:00 Uhr am nachfolgenden Tag.

An Wochenenden und Feiertagen ist der Dienst geschlossen. (Anrufbeantworter).

Um die Organisation der Betreuungen zu vereinfachen, füllen Sie bitte das Anmeldeformular im Voraus aus, den Sie auf der Website finden: <https://skkd.lu/inscription>. Die Anfrage einer Betreuung erfolgt telefonisch.

L'OBJECTIF :

Le « Service Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades.

Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable. Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents: ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu de lundi à vendredi entre 7:00 et 19:00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2ième jour de la garde. Les collaboratrices du «Service Krank Kanner Doheem» ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

☎ 48 07 79

Frédérique Koedinger

Responsable / Verantwortliche der Dienststelle

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu
95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Le SKKD est un service de FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35

e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEEULLL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

Layout: www.pro-fabrik.com

Service Krank Kanner Doheem GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00

vendredi
7:00 – 12:00
après répondre

Répondre
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondre)

Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité d'une inscription en ligne sur le raccourci:

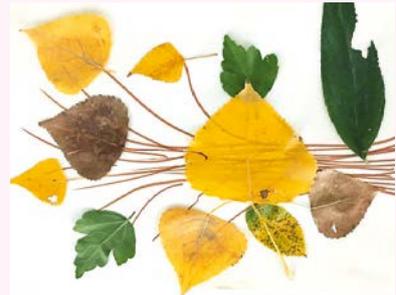
**WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION**



L'OBJECTIF

Le but primordial du SKKD est d'offrir une garde individuelle pour enfants malades à domicile

- garde individuelle à domicile pour enfants malades
- ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle
- et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial
- les demandes de familles monoparentales sont considérées comme priorité



LES GARDES

LES GARDES ONT LIEU

entre 7:00 et 19:00 heures

LA DURÉE D'UNE GARDE NE PEUT PAS DÉPASSER

9 heures de suite

UNE VISITE MÉDICALE EST INDIQUÉE AU 2IÈME JOUR DE LA GARDE



LES COLLABORATRICES

Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes

LES TARIFS

- les tarifs sont publiés sur le site internet de Femmes en Détresse
- le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde
- pour les familles monoparentales le certificat de résidence élargi, établi par la commune est indispensable



FRAIS DE DEPLACEMENT

- ½ heure de déplacement pour la ville de Luxembourg
- 1 heure de déplacement pour toutes les autres communes



Centre pour le développement moteur

 Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2. Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern. Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 - 1

www.cc-cdm.lu

 Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2. Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental. La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le «Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse» et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 - 1

www.cc-cdm.lu

Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

LE CHEMIN DE L'ÉCOLE EN TOUTE SÉCURITÉ



GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : au rouge je dois m'arrêter, au vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée à un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

DER SICHERE SCHULWEG



LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung;
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche;
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für kurze Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Kinder zwischen 3 und 17 Jahren, welche noch keine 150cm groß sind, müssen in einem für ihre Größe und ihrem Gewicht entsprechenden Kindersitz Platz nehmen oder eine Sitzserhöhung nutzen.



Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.



Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

REGELN FÜR KINDER
RÈGLES POUR ENFANTS
RULES FOR CHILDREN

POLICE
LËTZEBUERG 



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.



Consignes de la Police pour la rentrée scolaire

REGELN FÜR KINDER
RÈGLES POUR ENFANTS
RULES FOR CHILDREN

POLICE
LËTZEBUERG 



Ich schaue nach links, rechts, und nochmal nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes, so that others can see me.





Kommt maacht mat !
Venez participer !



Recrutement Avis aux intéressés !

Mir Elteren organiséieren fir eis Kanner

- Saisonal soziokulturell Fester (Kleeschen, Summer-Schoulfest...)
- Sozioedukativ Aktivitéiten während dem Schouljoer (Konferenzen, spilleresch Aktivitéiten, Ateliers...)

**Mir brauchen iech fir eise Kanner eppes flottés kënnen unzëbidden.
Et kann een zu all Moment der APE bäitrieden, zéckt net, mellt iech!**

Nous, parents d'élèves, organisons pour nos enfants

- Des fêtes saisonnières socio-culturelles (Saint-Nicolas, fête scolaire d'été...)
- Des activités socio-éducatives durant l'année scolaire (conférences, activités récréatives, ateliers...)

Réunions : selon les besoins de l'association

Manifestations régulières : fête de la Saint-Nicolas, fête scolaire de fin d'année

Nous avons besoin de vous pour organiser au mieux les fêtes pour nos enfants. L'APE peut être rejointe en tant que membre à tout moment, n'hésitez pas.



info@ape-hobscheid.lu

<https://www.facebook.com/groups/966191873479460/>

L'annuaire scolaire

Les bâtiments scolaires

École à Hobscheid	2b, rue Hënneschtgaass L-8373 Hobscheid	Tél.: 39 01 33 451 (Précoce) Tél.: 39 01 33 461 (Préscolaire)
École à Eischen	19, rue de Hobscheid L-8473 Eischen	Tél.: 39 01 33 400
École à Septfontaines	31, Mierscherstrooss L-8396 Septfontaines	Tél.: 39 01 33 443

L'administration communale

Paul Reiser, secrétaire communal Michel Hengesch, service scolaire	E-mail: secretariat@habscht.lu	Tél.: 39 01 33 220 Tél.: 39 01 33 222
---	--	--

La commission scolaire

Serge Hoffmann	Président
Tanja Agosta	Membre représentant des parents
Jérôme Fischbach	Membre représentant des parents
Stéphanie Konnen	Membre représentant des parents
Béatrice Muller	Membre représentant des enseignants
Nadine Guirsch-Roeder	Membre représentant des enseignants
Jill Fidler	Membre représentant des enseignants
Carlo Moes	Membre
Diane Welter-Karger	Membre
Jimmy Carelli	Membre
Luca Colling	Membre
Nathalie Goffinet	Membre
Paul Reiser	Secrétaire
Michel Hengesch	Assistant

Le comité d'école - Ecole Hobscheid / Eischen

Béatrice Muller (Présidente)	beatrice.muller@education.lu nadine.roeder@education.lu manon.reichert@education.lu tania.muller@education.lu jill.fidler@education.lu	Tél.: 39 01 33 422
Nadine Guirsch-Roeder (Secrétaire)		
Manon Reichert		
Tania Muller		
Jill Fidler		

Les coordinateurs de cycle

Béatrice Muller	Cycle 1 Hobscheid	beatrice.muller@education.lu
Christine Steinmetz	Cycle 2 Eischen	christine.steinmetz@education.lu
Henri Bertemes / Laurent Theis	Cycle 3 Eischen	henri.bertemes@education.lu / theis.laurent@education.lu
Steve Peter	Cycle 4 Eischen	steve.peter@education.lu
Anne Baumann	Cycle 1 Septfontaines	anne.baumann@education.lu
Jill Fidler	Cycle 2 Septfontaines	jill.fidler@education.lu

Les accompagnateurs de bus

Jacqueline Mertens-Reimen	Bus Hobscheid / Eischen (Micky)	Tél.: 39 01 33 481
Denise Dupont-Gengler	Bus Eischen (Donald)	Tél.: 39 01 33 482
Dolores De Brito Gonsalves	Bus Hobscheid / Eischen (Goofy)	Tél.: 39 01 33 483
poste à occuper	Bus Septfont. / Greisch / Roodt (Daisy)	Tél.: 39 01 33 484
Corinne Gengler-Schaack	Bus Septfont. / Greisch / Roodt / Eischen(Pluto)	Tél.: 39 01 33 485

Direction de région 13

Patrick Mergen (Directeur)	E-mail: secretariat.redange@men.lu	Tél.: 24 75 58 40
----------------------------	------------------------------------	-------------------

Piscine de Steinfort

Piscine de Steinfort	7a, rue de Hagen L-8421 Steinfort	Tél.: 39 93 13 400
----------------------	-----------------------------------	--------------------

Hall sportif

Hall sportif	1a, rue de la Gare L-8471 Eischen	Tél.: 39 01 12
--------------	-----------------------------------	----------------

Maison relais Eischen

Giovanni Santoiemma (responsable)	E-mail: mr.eischen@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 301
-----------------------------------	-----------------------------	--------------------

Maison relais Hobscheid

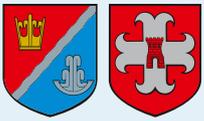
Paul Braconnier (chargé de direction)	E-mail: mr.hobscheid@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 351
---------------------------------------	-------------------------------	--------------------

Maison relais Septfontaines

Sabrina Dos Santos (chargée de direction)	E-mail: mr.septfontaines@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 340
---	-----------------------------------	--------------------

Crèche communale

Sandra Schweich (responsable)	E-mail: cr.hobscheid@arcus.lu	Tél.: 39 01 33 370
-------------------------------	-------------------------------	--------------------



GEMENG
HABSCHT



De Schoulbuet 2024/25

Eischen • Hobscheid • Septfontaines • Greisch • Roodt

Administration Communale de Habscht

Service scolaire

Place Denn • L-8465 Eischen

secretariat@habscht.lu • www.habscht.lu

www.facebook.com/gemeng.habscht

Tél.: 39 01 33 1